

man). J'aurais voté en faveur de l'amendement

M. McCOIG: J'ai pairé avec l'honorable député de Norfolk (M. Charlton). J'aurais voté pour l'amendement.

L'honorable M. MURPHY: J'ai pairé avec le ministre du Commerce et de l'Industrie (sir G. Foster). J'aurais voté pour l'amendement.

La Chambre se forme en comité des subsides.

Le très honorable C. J. DOHERTY (ministre de la Justice): Monsieur le président, en vertu de l'avis donné hier soir, je propose:

Qu'à cette séance du comité des subsides, la suite de la discussion: 1° du crédit n° 218, inscrit à la page 49 du Budget de l'exercice courant; 2° de la motion proposée à la dernière séance du comité pour le vote d'un subside provisoire, vienne en tête des questions examinées par le comité et que la délibération s'en poursuive jusqu'à achèvement final.

Cette motion est adoptée par 100 voix contre 81.

Programme de constructions maritimes du Gouvernement.—Somme requise pour la construction des navires suivant le programme du Gouvernement, \$8,330,000.

M. J. E. SINCLAIR (Queen) (I.-P.-E.): Au moment où l'examen de ce crédit a été renvoyé hier, j'étais sur le point de réclamer la parole pour faire quelques observations. Je n'ai pas eu l'occasion de parler plus tôt sur ce sujet; mais étant du nombre de ceux qui ont siégé ici toute la nuit et en face de l'assertion du ministre que la plus grande partie de la séance fut employée par les membres de la gauche à faire de l'obstruction, l'idée m'est venue qu'après avoir attendu toute la nuit l'occasion de prendre part au débat, j'ai le droit de réclamer la parole pour informer mon honorable ami que ce qu'il se plaît à appeler les méthodes d'instruction de la gauche se résument à un effort de notre part pour obtenir des renseignements; on ne saurait donc assimiler nos efforts en ce sens à des tactiques d'obstruction.

J'ai l'intention, toutefois, de relever certaines assertions que le ministre de la Marine a faites au cours de son exposé annuel concernant l'exploitation de notre marine marchande. Voici les raisons qu'il a fait valoir pour justifier le gouvernement de s'être lancé dans cette aventure de construction maritime, raisons que je relève à la page 1329 du hansom. En premier lieu, il a affirmé que ce programme de constructions maritimes par l'Etat était une mesure de guerre. Or, avant l'entrée

[M. Buchanan.]

en scène du gouvernement canadien, l'industrie de la construction des navires était en pleine activité au pays sous la direction de la Commission des munitions; cependant, le ministre est intervenu en exprimant l'opinion qu'il était absolument nécessaire que les navires de la marine marchande canadienne fussent construits et enregistrés au pays. Je ne m'étendrai pas longuement sur cette raison—elle vaut ce qu'elle vaut.

Le second motif que le ministre a invoqué à l'appui de son programme maritime, c'est que la marine marchande de l'Etat est destinée à rendre plus profitable l'exploitation de nos chemins de fer nationaux.

Il est facile de se rendre compte du poids de cet argument, lorsque nous rappelons que les prédécesseurs du régime actuel ont porté un main destructrice sur le grand réseau de chemins de fer, qui était destiné à transporter les produits de l'Ouest jusque dans nos ports de l'Atlantique,—produits qui auraient suffi à assurer des cargaisons aux navires de la marine marchande de l'Etat et nombre d'autres vaisseaux affectés au trafic maritime.

Pour se faire une idée quant à la force de la seconde raison qu'invoque le ministre, il suffit de savoir que dans le port d'Halifax, à l'heure qu'il est, quatorze navires appartenant à l'Etat se balancent désœuvrés sur leurs ancres; ils ne peuvent trouver de cargaisons. La seule conclusion à tirer, c'est que le second motif qu'il fait valoir à l'appui de son programme maritime n'a pas justifié les espoirs qu'elle fit naître dans le temps.

Une troisième raison invoquée pour excuser la mise à exécution de ce programme, c'est que le Gouvernement désire augmenter le volume du trafic canadien. Or, monsieur l'Orateur, on a donné l'assurance au Parlement qu'aucune nouvelle entreprise n'a été adjugée depuis 1919.

C'était un an après la signature de l'armistice, à une époque où il était assez facile au Gouvernement de se faire une idée de ce que l'avenir réservait à la navigation dans les quelques années qui allaient suivre. Vu l'incertitude des temps, il aurait dû annuler les commandes alors faites, comme il avait annulé celle de la Dominion Iron and Steel Company, après avoir désintéressé les entrepreneurs.

Mais ce que je désire discuter plus particulièrement, c'est la quatrième raison que l'on invoque à l'appui de l'entreprise et de sa continuation. Le ministre dit que c'était pour donner de l'emploi à des ouvriers dans